



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 5 décembre 2022 et à laquelle étaient présent son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants :

Mme. Nicole Caron
M. Yves Gagnon
M. Yvon Therrien

M. Étienne Hudon-Gagnon
M. Marco Scrosati
Mme Lucie Coderre

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

EXTRAIT CONFORME,

CERTIFIE CE 12 décembre 2022

Vraies copies certifiées conformes sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal, adopté par le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

.....
France Lavertu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Le 5 décembre 2022

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 5 décembre 2022 à 20h et à laquelle étaient présents ;

Présences : M. Hervé Provencher, Maire
Mme Nicole Caron, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR **5 DÉCEMBRE 2022**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption procès-verbaux
- 3- Demande de CPTAQ : agrandissement carrières sablières Rang 6
- 4- Période de questions
- 5- Règlement de taxation 2023
 - a) Avis de motion
 - b) Présentation et dépôt projet de règlement de taxation
- 6- Incendie
- 7- Voirie
 - a) Revenus reportés des carrières sablières
 - b) Poste responsable de voirie - démission
- 8- Loisirs et culture
 - a) Autorisation activités 2023
 - b) Autorisation contributions financières 2023
 - c) Demande de subvention soutien aux loisirs : autorisation
 - d) Demande carte de crédit loisirs
- 9- Comité de développement – contribution Claudia Leblanc
- 10- Assurance MMQ : renouvellement
- 11- Utilisation surplus – plan d'immobilisation, budget 2023
- 12- Utilisation du revenu reporté pour l'entretien des chemins 2023
- 13- Période de questions
- 14- Compte
- 15- Correspondances
- 16- Varia

2022-12-04 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION : 6 POUR

2022-12-05 PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que le procès-verbal du 7 novembre 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

2022-12-06 DEMANDE DE CPTAQ : AGRANDISSEMENT CARRIÈRES SABLIERES RANG 6

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Réjean Duclos Inc. présente une demande à la commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) dans le but d'agrandir la superficie d'exploitation d'une sablière et gravière sur le lot 5 817 309, rang 6, Cadastre du Québec, poursuivre l'utilisation ;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols est reconnue comme présentant des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitant des pratiques de conservation spéciales et une faible fertilité.

CONSIDÉRANT QU'une demande de l'ancien propriétaire se référant au dossier CPTAQ #425810 avait été approuvée selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien propriétaire n'a pas rencontré les exigences ce qui a eu effet de rendre la décision positive caduc;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 2.2040 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit exploité a des droits reconnus par la C.P.T.A.Q ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 817 309 est situé en zone AF-6 et que l'extraction est autorisée dans cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et ne modifie pas l'homogénéité du milieu environnant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude appuie la demande de Réjean Duclos inc. Inc. pour l'agrandissement de la superficie d'exploitation d'une sablière et soutient que cette demande faite à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-335 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Yves Gagnon, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le **Règlement numéro 2023-335** un règlement décrétant les taux de taxes et les autres tarifs pour l'exercice financier 2023 et pour fixer les conditions de perception.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 2023-335* est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

PROJET DE RÈGLEMENT 2023-335

La directrice générale présente et dépose le projet de règlement no 2023-335 pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.

Le projet de règlement de taxation 2023 est déposé en même temps que l'avis de motion.

INCENDIE :

Aucun point

VOIRIE

2022-12-07 REVENUS REPORTÉS À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prélève ces droits de carrières et sablière, par chaque exploitant d'une carrière ou d'une sablière située sur le territoire de la municipalité en vertu du règlement 2009-277;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement « Règlement sur les carrières et les sablières » la municipalité doit affecter les droits d'exploitations de carrières et sablières reçus à la réfection et l'entretien des voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE pour 2022, une somme de 8 688,01\$ a été perçue, les sommes versées au fond seront utilisées, soustraction faite d'une somme correspondant à 15 % à titre de coût d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de retenir un montant pour un revenu reporté à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour un montant de 7 655\$, pour des années ultérieures.

ADOPTION : 6 POUR

2022-12-08 POSTE RESPONSABLE EN VOIRIE - DÉMISSION - PROCÉDURE D'OFFRE D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ghislain Daigle a remis une lettre de démission pour le poste de responsable de voirie, départ prévu le 28 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu :

De faire le processus d'appel de candidatures et l'ouverture du poste de responsable des travaux publics.

Que le comité de voirie sera le comité de sélection.

Que Monsieur Michael Caron, employé de voirie, occupera le poste par intérim à partir du 29 janvier 2023 et que le Maire, Hervé Provencher et le conseiller Yves Gagnon soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer et à conclure un amendement pour cet intérim.

ADOPTION : 6 POUR

LOISIRS ET CULTURE

2022-12-09 AUTORISATION DES ACTIVITÉS 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est fier d'avoir en place des activités communautaires pour favoriser le mieux-être des familles et pour développer le sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient des événements annuels depuis maintenant plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'intervenant en loisirs et en communication a mis en place des d'activités pour célébrer différents événements familiaux et rassembleurs ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon est résolu d'autoriser les activités suivantes ainsi que d'allouer les budgets associés:

Budget Loisirs 2023

Activités-Événements	Date	Explications brèves	Montant estimé
Carnaval d'hiver	Février	Jeux gonflables, tire, sleigh ride, animateurs, permis	4 400
Fête bénévole	Avril	Buffet permis alcool, animation + cadeau bénévole de l'année	1 400
Journée de l'arbre	Mai	Animation, jeux gonflables, spectacle au parc	200
Fête des voisins	Juin	Foodtruck, barbecue, jeux gonflables, musique & jeux divers.	1 000
Fête foraine	Août	Permis-jeux gonflables, animations, programme	5 500
Automne en couleur	Pédago Octobre +31 oct.	Décoration citrouille Distribution de bonbons à l'Halloween par les pompiers Activité Horreur parc de l'Église	1 250
Bison en Fête	Octobre	Souper, permis-achats déco, accessoires, orchestre	2 000
Grande Marche	Octobre	Marche de 5km dans les rues autour du lac Boissonneault	600
Party Noël employés	Décembre	Permis alcool, cadeau, jeux, animation	2 250
Chansonnier	Mois d'été	Soirée spectacle chansonnier	1 600

Noël et nouveau-nés	Décembre	Fête de Noël, spectacle, achats, grignotines	1 400
Projection de films	Été	Location de film, popcorn et autre	400
Activités autres		Achats et autres projets	500
Budget			22 500\$

QUE le conseil est toujours désireux d'offrir de nouvelles activités ou d'événements à la population.

D'autoriser l'intervenant en loisirs et en communication, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à remplir toutes les demandes inhérentes et formulaires requis aux activités et événements autorisés ci-dessus.

ADOPTION : 6 POUR

2022-12-10 AUTORISATION CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal participe à des œuvres humanitaires et événements pour aider des organismes du milieu et de la région;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié d'accorder une aide financière pour différents événements :

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'avoir une représentativité de la municipalité pour différentes activités;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'autoriser les contributions financières 2023 à la demande de chaque organisation:

QUE pour les événements de souper-bénéfice, une confirmation de participation d'un des membres du conseil doit avoir lieu avant de faire un déboursé.

Subventions – commanditaires - Allocation

Organismes	NO	Raisons	Montant estimé
Action Partage	193	Contribution œuvre humanitaire	300 \$
CAB	108	Action bénévole	1 000 \$
Camping des Baies	122	Feux, soirée St-Jean	400 \$
Carrefour Jeunesse	216	Participation trio étudiant	1 000 \$
Centre hospitalier	468	2 billets souper Homard	200 \$
Chambre de commerce Windsor	282	Adhesion	110\$
Chevaliers de Colomb	282	2 billets vin et fromage St-Georges	150 \$
Chevaliers de Colomb	145	Subvention panier de Noël	200 \$
Conseil Sport Loisir Estrie	109	Adhésion annuelle	100 \$
Club Holstein de Richmond	439	Commandites	100 \$
Club optimiste Windsor et régions		Dépouillement et parade de Noël	100 \$
Club Patins d'Argent	250	Commandite revue	60 \$
Comité ÉLÉ	381	Éveil à la lecture et l'écriture	80 \$
COOPÉRATIVE Val Horizon	630	Coop. Alimentaire Val	250 \$
Coût supp. Loisirs ou commandite sport	523	Supp. non résident 60% res 2015-11-04	350 \$
Décès (fondation)	118	Fleurs, ou don pour décès	325 \$
École Notre Dame du Sourire	139	Soirée Halloween-école et gala, autre	150 \$
École secondaire du	255	Gala ou autres	50\$

Tournesol			
Expo Richmond	200	Annonce agricole	40 \$
Journal L'Étincelle	22	Annonce, publicité	800 \$
Maison arbrisseaux	495	Adhésion et autres	50 \$
Mun. De Stoke	562	2 billets Oktoberfest	100 \$
Mun. Sainte-Anne-de-la-Rochelle	577	2 billets bière et saucisse	80 \$
Opération nez rouge	347	Subvention	100 \$
Poudrière	338	2 billets vin et fromages	180 \$
Responsable bibliothèque	452	Allocation, compensation	1 500 \$
Table aînés	225	Calendrier-bottin	125 \$
Ville de Windsor	179	Contribution parade de Noël	500 \$
Montant			8 400 \$

QUE toute nouvelle demande d'organisme devra être soumise pour autorisation.

ADOPTION : 6 POUR

2022-12-11 DEMANDE DE SUBVENTIONS SOUTIEN AU LOISIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir différents évènements pour la population et ainsi favoriser le développement d'appartenance, rendre le milieu actif, vivant, familial et favoriser le maintien d'une population active;

CONSIDÉRANT QUE le lac Boissonneault est désigné et est susceptible de bénéficier d'ensemencements dans le cadre du programme –pêche en herbe ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire offrir un service d'animation estivale pour la saison 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'intervenant en loisirs et en communication de la municipalité de Saint-Claude, François Séguin, soit mandatée et autorisée à faire des demandes de subvention pour les différents besoins au niveau des loisirs et remplir tous les formulaires requis :

- ✓ Au près de l'Association forestière du sud du Québec
- ✓ Au près de la Caisse des Sources
- ✓ Au près du député provincial de Richmond
- ✓ Au près du député fédéral de Richmond-Arthabaska
- ✓ Au près du Carrefour jeunesse emploi
- ✓ Au près du Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- ✓ Au près de la Fondation de la faune du Québec
- ✓ Au près du Grand Défi Pierre Lavoie (Grande Marche)
- ✓ Au près d'Espace Muni (Fête des voisins)
- ✓ Au près du Gouvernement du Québec (toutes demandes d'aide)
- ✓ Au près du Gouvernement du Canada (emploi d'été EEC ou autres demande)
- ✓ Au près du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

- ✓ Au près de toutes autres instances possibles pour les évènements ou les activités de loisirs.

ADOPTION : 6 POUR

2022-12-12 CARTE DE CRÉDIT AFFAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de détenir une carte de crédit Visa Affaire Desjardins pour le département des loisirs de la municipalité de Saint-Claude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que la municipalité de Saint-Claude autorise l'émission d'une carte de crédit Visa Affaires Desjardins d'une limite de 2 000\$ pour le département des loisirs.

QUE le conseil autorise l'émission de cette carte au nom de ;
François Séguin, intervenant en loisirs et en communication

QUE la directrice générale, France Lavertu, est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis.

ADOPTION : 6 POUR

2022-12-13 COMITÉ PROVISOIRE - POUR LA FORMATION D'UNE COOPÉRATIVE - ALLOCATION D'AIDE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire évaluer les possibilités de développement pour l'ancienne bâtisse de la caisse, 567, rang 7;

CONSIDÉRANT QUE un comité provisoire de trois personnes est formé pour le processus en avril dernier par la résolution no 2022-04-16.

- ✓ 1 citoyenne Claudia Leblanc
- ✓ 2 élus Nicole Caron et Étienne Hudon-Gagnon

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de développement régional du Québec est un organisme qui offre un service sur mesure puisque que toutes les coops sont différentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

QUE le conseil accepte de déboursier un montant de 750\$ pour 2022 à Claudia Leblanc pour sa participation au projet.

ADOPTION : 6 POUR

2022-12-14 ASSURANCE MMQ : RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec no police MMQO-03-042100 tombe à échéance le 4 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de renouveler le contrat de police d'assurance **MMQO-03-042100**.

QUE la directrice générale, France Lavertu soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour ce renouvellement pour un montant estimatif de 40 000\$.

ADOPTION: 6 POUR

2022-12-15 UTILISATION DU SURPLUS – PTL BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé d'utiliser une partie du surplus libre accumulé pour la réalisation de travaux d'immobilisations et ou acquisition d'équipements avec le budget 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Etienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de retenir un montant de 50 000\$ pour de travaux de réfection de chemins, d'égout pluvial, acquisition d'équipement ou autres.

QUE cette somme soit prise à même le surplus libre pour être affectée au budget 2023.

ADOPTION : 6 POUR

2022-12-16 UTILISATION DU REVENU REPORTE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR 2023

CONSIDÉRANT QUE les articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement « Règlement sur les carrières et les sablières » la municipalité doit affecter les droits d'exploitations de carrières et sablières reçus à la réfection et l'entretien des voies publiques;

CONSIDÉRANT QU'il a actuellement un montant de 14 102\$ en revenus reportés (5516100001);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'affecter un montant dans 14 000\$ pour l'entretien des chemins (entretien de voirie) au budget 2023.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question.

2022-12-17 LES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat numéro 2022000955 à 202201054 pour un montant total 166 437,94\$.

Les paies du mois de novembre 2022 pour un total 28 053,85\$.

ADOPTION : 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de novembre 2022.

VARIA

CERTIFICAT

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Marco Scrosati.

HEURES : 20 heures et 19 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière